

Le printemps est arrivé...  
Spring is here...



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

L'arrivée du printemps apportera la continuité des travaux du projet d'égout et d'aqueduc dans la partie ouest de la Ville. Les citoyens touchés par ces travaux attendent depuis déjà longtemps, mais maintenant, ils sont prêts pour le branchement au système d'égout et d'aqueduc.

Je tiens à remercier tous les citoyens qui ont fait preuve de beaucoup de patience durant les travaux. Je voudrais également remercier tous les employés de la Ville qui doivent répondre à toutes les questions qui leur sont posées. Continuons de travailler tous ensemble pour un avenir meilleur!

Bon été!

Yvon Mailhot, maire

Dear Citizens,

*The arrival of spring will bring the continuation of work on the sewer and aqueduct project in the western part of Ville de Léry. People affected by this work have long been waiting for these services; however, they are now ready to connect to the sewer and aqueduct system.*

*I want to thank all citizens who have shown great patience during the construction period. I also wish to thank all town employees who must answer all questions put to them. Let's continue to work together for a better future!*

*Have a great summer!*

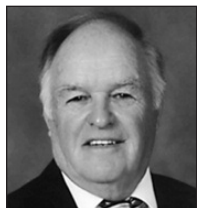
Yvon Mailhot, Mayor

## Table des matières

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Votre municipalité                |     |
| <i>Your Municipality</i> .....    | 2   |
| Faits saillants du Conseil .....  | 2-4 |
| Infos municipales                 |     |
| <i>Municipal News</i> .....       | 4-5 |
| Service d'incendie                |     |
| <i>Fire Department</i> .....      | 5   |
| Urbanisme                         |     |
| <i>Urban planning</i> .....       | 6   |
| Photo du mois                     |     |
| <i>Picture of the month</i> ..... | 6   |
| Environnement                     |     |
| <i>Environment</i> .....          | 7-8 |
| Service de police .....           | 9   |
| Page d'histoire .....             | 9   |
| Activités à venir .....           | 10  |
| Section Jeunesse                  |     |
| <i>Youth Section</i> .....        | 11  |
| Calendrier municipal              |     |
| <i>Municipal Calendar</i> .....   | 12  |



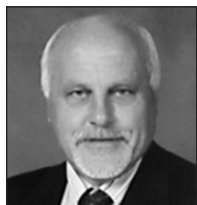
## Votre Conseil municipal



**Yvon Mailhot**  
Maire  
maire@ville.lery.qc.ca



Ville de LÉRY



**Lee Royko**  
Conseiller de La Gare  
district1@ville.lery.qc.ca



**Adrien Desrochers**  
Conseiller Les Boisés  
district2@ville.lery.qc.ca



**Albert Brault**  
Conseiller Bellevue  
district3@ville.lery.qc.ca



**Thomas L. Oliver**  
Conseiller Les Riverains  
district4@ville.lery.qc.ca



**Eric Parent**  
Conseiller du Manoir  
district5@ville.lery.qc.ca



**Olivia Goodfellow**  
Conseillère Woodland  
district6@ville.lery.qc.ca

### Directeur général et secrétaire-trésorier:

Dale Stewart

### Directeur du service d'incendie:

Directrice Vinette

### Coordonnateur mesures d'urgence:

Eric Parent

### Inspecteur municipal:

Philippe Chrétien

### Responsable de l'urbanisme:

Philippe Chrétien

### Responsable des travaux publics:

Serge Malenfant

### Président du comité consultatif d'urbanisme:

Lee Royko

### Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de  
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h00

### Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales Inc. – 1-877-553-1955  
© Tous droits réservés.

## CONGÉS À VENIR - FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le 21 mai 2012 (Journée nationale des patriotes), le 25 juin 2012 (Saint-Jean-Baptiste), le 2 juillet 2012 (Fête du Canada) et le 3 septembre 2012 (Fête du travail).

Nous vous rappelons que les bureaux de l'hôtel de ville sont fermés le vendredi après-midi.

*We remind you that the offices of the Town Hall are always closed on Friday afternoons.*

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois à 20 heures.

## MUNICIPAL COUNCIL MEETINGS

*The second Monday of each month at 8 p.m.*

## FAITS SAILLANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, le Conseil municipal :

- A affecté une partie du surplus de l'année pour financer des activités financières futures ainsi qu'affecter certains montants provenant de réserves financières pour financer des activités de l'année 2011.
- A approuvé la demande de paiement numéro 12 au montant de 1 334 843,71 \$, taxes incluses et autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement à l'entrepreneur général Sintra Inc. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 24 septembre 2011, selon la facture numéro 0199007, au montant de 4 338,75 \$ taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A approuvé la facture finale numéro 15026105 au montant de 324,69 \$, taxes incluses et autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement à l'entrepreneur BPR-Infrastructures Inc. (Projet Intersection Route 132)
- A renouvelé son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2012 au coût approximatif de 1 159,64 \$, taxes en sus.
- A retenu les services de la firme Paris, Ladouceur & Associés Inc. afin de fournir

un rapport général d'évaluation au coût de 6 500 \$, de procéder à l'élaboration de rapports individuels et de tenir des séances de négociation incluant la signature de projets d'entente au coût maximal de 1 100 \$ l'unité, taxes en sus. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A renouvelé ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2012 au coût de 6 951,38 \$, taxes en sus.
- A renouvelé son adhésion à Québec Municipal pour l'année 2012 au coût de 275 \$, taxes en sus.
- A retenu les services de l'arpenteur-géomètre Louise Rivard Inc. afin de procéder à l'élaboration de descriptions techniques requises dans le cadre du projet aqueduc et égout - Phase 1 (servitudes secondaires permanentes), le tout pour un coût maximal de 30 000 \$, taxes en sus. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A demandé au ministre des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

### Lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011, le Conseil municipal :

- A adopté le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre

*(Suite à la page 3)*

## Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«Le Léryverain» est publié à tous les quatre mois et est distribué vers le début du mois de parution. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois précédant la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: [villedelery@videotron.ca](mailto:villedelery@videotron.ca)

**POUR PLUS D'INFORMATION: 450-692-6861**

2012 et le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2012-2013-2014.

- A adopté le règlement numéro 2011-414 décrétant les taux de taxes pour l'année 2012 et les modalités de paiement.

## Lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2012, le Conseil municipal :

- A accepté le dépôt du rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Prévisions budgétaires 2012 - Exercice se terminant le 31 décembre.
- A approuvé la liste des dépenses fixes prévues au budget, le tout tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier et à laquelle est joint un certificat de disponibilité de crédits.
- A accepté le dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier de la liste des soldes minimales radiés en 2011 pour un montant total de 19,88 \$.
- A accepté que la réduction des cotisations à l'assurance emploi soit partagée suivant le document déposé à cette fin.
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 19 novembre 2011, selon la facture numéro 0214810, datée du 7 décembre 2011, au montant de 1 869 \$, taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A renouvelé son contrat de soutien annuel pour le logiciel Documentik de Gestar pour l'année 2012 au coût de 519,75 \$, taxes en sus.
- A renouvelé son adhésion au Comité Zip du Haut Saint-Laurent pour l'année 2012 au coût de 50 \$.

## Lors de la séance ordinaire du 13 février 2012, le Conseil municipal :

- A nommé monsieur Lee Royko à titre de maire suppléant pour une période de quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.
- A présenté dans le cadre de Emplois d'été Canada 2012 une demande d'embauche pour un étudiant pour une période de dix semaines au cours de l'été en soutien à l'administration.
- A entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre un escalier extérieur situé sur le mur latéral donnant accès à un logement accessoire, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1559, chemin du Lac-Saint-Lac-Louis.
- A approuvé la demande de paiement numéro 13 au montant de 486 529,23 \$, taxes incluses, et autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement à l'entrepreneur général Sintra Inc. (Mise en place des

réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A renouvelé son adhésion à la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) pour l'année 2012 au coût de 100 \$.
- A renouvelé son adhésion à la Société d'aménagement du Parc des Îles-de-la-Paix pour l'année 2012 au coût de 100 \$.
- A demandé à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Léry en districts électoraux.
- A adopté une politique «tolérance zéro» à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace à l'égard des élus et des fonctionnaires municipaux.

## Lors de la séance extraordinaire du 20 février 2012, le Conseil municipal :

- A désigné Mme Rose-Hélène Langlais, gestionnaire de projet, à signer pour et au nom de la Ville de Léry l'entente de contribution aux coûts des travaux (Poste de pompage P-1 – 1372, chemin du Lac-Saint-Louis) tels que requis par Hydro-Québec. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

## Lors de la séance extraordinaire du 27 février 2012, le Conseil municipal :

- A désigné Mme Rose-Hélène Langlais, gestionnaire de projet, à signer pour et au nom de la Ville de Léry l'entente de contribution aux coûts des travaux (Poste de pompage P-2 – 1646, chemin du Lac-Saint-Louis) tels que requis par Hydro-Québec. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

## Lors de la séance ordinaire du 12 mars 2012, le Conseil municipal :

- A procédé à l'embauche de trois (3) nouveaux pompiers volontaires pour une période de probation de 12 mois.
- A adopté le règlement numéro 2012-415 relatif à l'utilisation de l'eau potable; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.
- Adjudication d'une émission d'obligations et résolution de concordance en lien avec le règlement d'emprunt 2009-397. (Intersection Route 132)
- A procédé à l'annulation d'un solde résiduaire en lien avec le règlement d'emprunt 2009-397. (Intersection Route 132)
- A désigné Mme Rose-Hélène Langlais, gestionnaire de projet, à signer pour et au

nom de la Ville de Léry l'entente de contribution aux coûts des travaux (Modification - Poste de pompage P-2 – 1646, chemin du Lac-Saint-Louis) tels que requis par Hydro-Québec. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme Genivar pour la période finissant le 22 novembre 2011, selon la facture numéro 0221232, datée du 31 décembre 2011, au montant de 1 602,00 \$ taxes en sus, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A accepté la demande d'ajustement d'honoraires professionnels du Groupe ABS pour la période finissant le 31 octobre 2011, au montant de 5 995,55 \$, taxes incluses, et en a autorisé le coût. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A déclaré la semaine du 24 mars au 1<sup>er</sup> avril 2012, la Semaine québécoise des adultes en formation et invité tous les citoyens et les citoyennes de la municipalité à participer activement aux activités organisées et au tirage "En Montérégie, apprendre ça vaut le coup !".
- A indiqué le positionnement de la Ville de Léry au projet de schéma de risques incendie de la MRC de Roussillon.
- A accepté les états financiers de Transports Accès Inc. pour l'année 2011, tels que déposés auprès de cet organisme le 22 février 2012.

## Lors de la séance ordinaire du 9 avril 2012, le Conseil municipal :

- A adopté le règlement numéro 2012-416 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Léry.
- A adopté le règlement 2012-417 relatif à la fermeture d'une rue - Lot 345-70.
- A autorisé que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Léry la convention concernant l'application du règlement de la CMM sur l'assainissement des eaux et a désigné le responsable de l'urbanisme, le responsable des travaux publics ou toute autre personne nommée par le Conseil municipal comme étant les personnes responsables de l'application du règlement de la CMM sur l'assainissement des eaux sur le territoire de la Ville de Léry.
- A approuvé la demande de paiement numéro 14 au montant de 129 430,17 \$, taxes incluses et autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer

(Suite à la page 4)



tuer le paiement à l'entrepreneur général Sintra Inc. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A retenu les services en soutien administratif de Services en gestion incendie afin de procéder à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Ville de Léry conformément à l'offre de services professionnels déposée le 15 mars 2012, le tout selon un mode de tarification à taux horaire.
- A accepté les demandes d'ajustements

d'honoraires du Groupe ABS pour la période finissant le 26 novembre 2011 au montant de 4 891,94 \$, taxes incluses et pour la période finissant le 31 décembre 2011 au montant de 4 103,58 \$, taxes incluses et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A accepté les honoraires professionnels d'arpentage et de piquetage de l'arpenteur-géomètre Louise Rivard Inc. pour un montant de 65 239,15 \$, taxes incluses, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout

sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)

- A accepté les honoraires professionnels du Groupe Desfor pour un montant de 39 276,31 \$, taxes incluses, et en a autorisé le paiement. (Mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, projet L98753)
- A modifié la résolution 2012-03-042 sur le positionnement de la Ville de Léry au projet de schéma de risques incendie de la MRC de Roussillon en retirant le 4<sup>e</sup> «considérant».



## INFOS MUNICIPALES / MUNICIPAL NEWS

### COMPTE DE TAXES 2012 – DEUXIÈME ET TROISIÈME VERSEMENTS

Nous vous rappelons que la date limite pour effectuer le 2<sup>e</sup> versement des taxes 2012 est le **mardi 22 mai 2012**. Quant au 3<sup>e</sup> versement, il deviendra dû le **lundi 27 août 2012**.



**Pour éviter d'avoir à payer des intérêts, chaque versement doit être payé à la date d'échéance.** Si un versement a été fait en retard cela entraîne une perte de privilège et tous les versements deviennent dus et des intérêts s'ajoutent quotidiennement au taux de 16% par année. **Vous pouvez effectuer**

**votre paiement par Internet, par Interac, par chèque, en argent comptant, dans toutes les caisses populaires ou d'économies Desjardins et les Banques Scotia, Nationale, CIBC, Royale, TD Canada Trust et de Montréal.**



### ABRIS TEMPORAIRES (ABRIS D'AUTOS D'HIVER)

Nous vous rappelons que les abris temporaires (abris d'autos d'hiver) ne sont plus autorisés depuis le 15 avril dernier. Nous invitons donc ceux qui n'ont pas encore démonté leur abri temporaire à le faire rapidement.

### VENTES DE GARAGE

Avec la venue du printemps arrive également le temps du grand nettoyage. Certains d'entre vous voudront peut-être effectuer une vente de garage. Le règlement sur les ventes de garage permet deux ventes de garage sans frais par année, l'une au printemps (première fin de semaine du mois de juin, les jours suivants: samedi et/ou dimanche) et l'autre à l'automne (première fin de semaine du mois de septembre, les jours suivants: samedi et/ou dimanche et/ou lundi). Si la pluie ou une cause exceptionnelle empêche, au moment prévu, la tenue des ventes de garage sans frais, la tenue peut être reportée à la fin de

semaine suivante (deuxième fin de semaine des mois de juin ou septembre, les jours suivants: samedi et/ou dimanche).

En dehors des périodes prévues précédemment, un maximum d'une vente de garage par année est autorisé pour une même habitation. Le propriétaire ou l'occupant doit, à cette fin, se procurer un permis auprès de la Ville de Léry et le tenir affiché pendant toute la durée de l'activité. Le coût du permis est fixé à vingt dollars (20 \$) par jour d'activité. Si la pluie ou une cause exceptionnelle empêche, au moment prévu, la tenue d'une vente de garage autorisée, ladite vente peut être reportée à une date ultérieure. Cependant, une nouvelle demande de permis de vente de garage doit être faite dans les cinq (5) jours qui suivent. Une vente de garage ne peut être reportée si elle a été tenue en partie.

La vente de garage doit être faite par le propriétaire ou l'occupant du bâtiment sur son terrain et doit avoir lieu dans une période comprise entre 8 heures et 20 heures. Toute affiche hors du terrain est prohibée. L'exposition des objets ne doit pas empiéter dans l'emprise de rue.

De plus, Santé Canada rappelle que certains produits, tels que barrières pour bébés, sièges d'auto, lits d'enfants, berceaux, etc. présentent des risques pour la sécurité. Soyez vigilants ! Si vous effectuez une vente de garage, vous êtes légalement responsables des produits que vous vendez ; assurez-vous qu'ils soient conformes et qu'ils répondent aux normes de sécurité. Pour plus d'information, consultez le site <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-fra.php>

### SUIVI - PROJET ÉGOUT ET AQUEDEC

Dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc et afin de procéder aux travaux de branchement, le Conseil municipal adoptera un règlement qui décrira la marche à suivre et les spécifications à respecter. Tel que mentionné dans ledit règlement, un permis, sans frais, sera nécessaire afin de procéder aux travaux de branchement. Par contre, un dépôt de 500 \$ de garantie sera exigé et vous

sera remis après inspection et acceptation des travaux. Lorsque le règlement aura été adopté, nous pourrions vous remettre une copie dudit règlement ainsi que le formulaire de demande de permis à compléter pour l'obtention du permis. Pour ceux concernés par le projet, vous serez aussi informés par le biais d'un communiqué qui vous indiquera précisément la façon de procéder et qui vous donnera de plus amples détails.

### RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PISCINES

Le 22 juillet 2010, le règlement concernant la sécurité des piscines résidentielles entrainait en vigueur. Afin de sensibiliser le public à ce règlement, la Société de sauvetage, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a lancé le site Internet [www.mapiscinesecuritaire.com](http://www.mapiscinesecuritaire.com)

Ce site vise à sensibiliser le public, en particulier les propriétaires et les futurs propriétaires de piscines, sur l'importance de posséder des installations sécuritaires. De plus, il est possible d'y faire l'autoévaluation de votre installation afin d'y vérifier le niveau de sécurité.

### 100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE LÉRY EN 2014

C'est en 2014 que la Ville de Léry célébrera le 100<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Si vous êtes intéressés à travailler comme bénévoles afin de former un comité pour organiser les fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Léry, veuillez s.v.p. nous faire parvenir vos coordonnées.

### MUNICIPAL TAXES 2012 - SECOND AND THIRD INSTALMENTS

*We remind you that the second instalment of your 2012 municipal taxes is due by **Tuesday, May 22<sup>nd</sup>, 2012**, and the third instalment is due by **Monday, August 27<sup>th</sup>, 2012**. A late payment leads to the forfeiture of instalment payment privileges and the overdue amount*





immediately attracts daily interest at the rate of 16% per year. **Payment may be made via online banking at most banks as well as via Interac, cheque or cash.**

## TEMPORARY CAR SHELTERS

A reminder that temporary car shelters are not allowed after April 15<sup>th</sup> each year. We invite those that have not yet dismantled their temporary car shelters to do so immediately.

## GARAGE SALES

With the arrival of spring usually comes the time to do a big cleanup. Many of you may be considering having a garage sale. The current municipal bylaw allows for two free garage sales per year (no permit required), one in the spring (first weekend of June on the following days: Saturday and/or Sunday), and another in the fall (first weekend of September on the following days: Saturday and/or Sunday and/or Monday). In the event of rain or other extenuating circumstances, these garage sales can be rescheduled to the following weekend (second weekend of June or September on the following days: Saturday and/or Sunday).

Outside of these aforementioned dates, a maximum of one additional garage sale is allowed per year for the same residence. The owner or occupant must obtain a permit from Ville de Léry and display the permit at the location of the garage sale. The cost of the



permit is twenty dollars (\$20) per day. In the event of rain or other extenuating circumstances, the garage sale can be rescheduled to another date. However, this request for a new permit must be effected within five (5) days of the original date of the garage sale. A garage sale cannot be rescheduled if it has been held in part.

The garage sale must be held by the owner or occupier of a building on their property and take place between 8 a.m. and 8 p.m. Any signs or notices posted off the property are prohibited. The garage sale must not encroach upon the street right of way.

In addition, Health Canada reminds all that certain products such as safety gates for children, infant/baby car seats, children's cribs/beds, pose a potential risk. As a seller, one has a legal responsibility for these items that are sold and one must ensure that these conform to current regulations. For additional information, please consult <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-eng.php>

## UPDATE - SEWER AND AQUEDUCT PROJECT

With regards to the sewer and aqueduct project and residential connections to these municipal systems, the Town Council shall shortly adopt a by-law describing specifications to be met as well as connection procedures to be undertaken. As mentioned in this upcoming regulation, a no-cost permit will be required before any residential connections to said systems can be undertaken. However, a guarantee deposit of \$500 is required which is refundable upon inspection and acceptance of the connection work. Once the by-law is officially adopted, we will be able to provide residents with a copy as well as the official permit request form to complete. Residents concerned by the project will be advised of further details and procedures via a communiqué at a later date.

## REGULATIONS CONCERNING SWIMMING POOLS

On July 22<sup>nd</sup>, 2010, new regulations concerning the security of residential swimming pools came into effect. To insure that the public is aware of these rules, the Lifesaving Society in collaboration with the ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire has launched the internet site [www.mapiscine.securitaire.com](http://www.mapiscine.securitaire.com) (in French only).



This site provides useful information to the public, more particularly to current and future owners of swimming pools, of the importance of owning safe and secure installations. In addition, it provides an auto-evaluation tool to evaluate the security of your installation.

## 100<sup>th</sup> ANNIVERSARY OF THE TOWN OF LÉRY IN 2014

In 2014, Ville de Léry will be celebrating the 100<sup>th</sup> anniversary of its founding. If you are interested in volunteering on a committee to organize the 100<sup>th</sup> anniversary celebration, please contact Town hall and leave us your coordinates.

# SERVICE D'INCENDIE / FIRE DEPARTMENT

## VISITES DE PRÉVENTION



Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie continuera d'effectuer des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire.

À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

## FLASH SÉCURITÉ

**Mai** Au printemps, période propice pour faire un grand ménage et se départir des objets que l'on ne veut plus ou dont on ne se sert plus. Pensez à les donner à des organismes afin de leur assurer une deuxième vie.

**Juin** La saison de chauffage est terminée. Voilà le moment idéal pour vérifier les équipements de chauffage et procéder aux réparations ainsi qu'au ramonage.

**Juillet** Vous venez d'emménager dans votre nouveau logement. Il serait bien de réviser avec la famille la procédure d'évacuation et d'établir le point de rassemblement.



## FIRE SAFETY INSPECTIONS

In our efforts to improve fire safety, our fire department will continue to conduct home and business inspections on its territory. To this effect, they will be inspecting and collecting certain information with regards to smoke detectors, fire extinguishers, heating systems, etc. Note that the personnel will be in uniform and have an identity card issued by the Ville de Léry fire department.



## DEMANDES DE PERMIS

### PRENEZ LE TEMPS DE BIEN REMPLIR VOS DEMANDES DE PERMIS

Nous vous rappelons qu'un certificat d'autorisation ou un permis est nécessaire **AVANT** d'effectuer les travaux suivants :

- Opération cadastrale
- Lotissement
- Nouvelles ouvertures
- Nouveau stationnement
- Construction, transformation, agrandissement - Portes et/ou fenêtres
- Captage des eaux (puits)
- Bâtiment accessoire (garage, remise, etc.)
- Installation sanitaire
- Piscine
- Démolition
- Abattage d'arbre
- Réparations
- Remblai ou déblai
- Réfection de la toiture
- Clôture
- Tous les autres travaux dont le coût s'élève à plus de 2 000 \$

Pour obtenir le certificat d'autorisation ou le permis, il est très important de **BIEN REMPLIR** le formulaire de demande de permis. Ce formulaire est disponible à l'hôtel de ville. Vous pouvez aussi en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.lery.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lery.qc.ca). Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont **NECESSAIRES** pour émettre votre permis. Dans la plupart des cas, une copie de votre certificat de localisation **DOIT ÊTRE JOINTE** à votre demande. Il faut prévoir quelques jours pour l'émission du permis,

l'inspecteur a cependant un **DÉLAI DE 30 JOURS** pour l'étude du dossier, et ce, à partir du dépôt de la demande ou des compléments d'information. **Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et non selon leur nature.**

## TRAVAUX SUR LES RIVES

Si vous envisagez faire des travaux sur les rives, le littoral du lac ou en plaine inondable, il est important de vérifier auprès du service d'urbanisme quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété. La réglementation municipale est basée sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Pour obtenir plus d'information sur cette politique établie par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visitez le site Internet suivant :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm> ou renseignez-vous auprès du service d'urbanisme de la Ville de Léry.

## ABATTAGE D'ARBRES

Sur tout le territoire de la Ville, **IL EST INTERDIT** de couper un arbre **AVANT D'AVOIR OBTENU** un certificat d'autorisation à cette fin. Le permis ne peut être émis que si l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, s'il est dangereux pour la santé ou la sécurité des citoyens, s'il constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété ou s'il empêche une construction, un usage ou un bâtiment autorisé par les règlements municipaux. Dans tous les cas, **LE REQUÉRANT DOIT JUSTIFIER SA DEMANDE.**

Vous pouvez joindre le service d'urbanisme au numéro 450-692-6861 ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.lery.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lery.qc.ca).

## TAKE THE TIME TO PROPERLY FILL OUT YOUR PERMIT APPLICATIONS

We remind you that a permit or a certificate of authorization is required **BEFORE** starting any of the following projects:

- Cadastral operations
- Lot subdivisions
- New openings in structure
- New parking areas
- Construction, transformation, additions
- Windows and/or doors
- Wells
- Accessory buildings (garage, shed, etc.)
- Sewage installations
- Pools
- Demolition
- Cutting of trees
- Major repairs
- Fill or excavation
- Roofing replacements
- Fences
- Any work done at a cost of more than \$ 2,000

To obtain a permit or certificate of authorization, it is important to **PROPERLY COMPLETE** the permit request form. The form is available at Town hall. You can also make your request via email to: [urbanisme@ville.lery.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lery.qc.ca). All information in this form is **NECESSARY** to issue a permit. In most cases a certificate of location **MUST BE ATTACHED** to your request. You must allow several days for the issuance of a permit, however, the municipal inspector has up to 30 days to study the file, once all the information has been received. **Requests are treated in order of receipt and not by category.**

## WORKS ON THE SHORELINE

If you are planning works along the shoreline or banks of the lake or flood plain, it is important to verify with the urban planning department as to what regulations are applicable to your property. The municipal regulations are based on the Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. To obtain more information regarding this policy established by the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visit their internet site at <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm> or contact the urban planning department of Ville de Léry.

## CUTTING TREES

On all of Ville de Léry's territory, it is **FORBIDDEN** to cut down a tree **BEFORE OBTAINING** a permit that authorizes the cutting. The permit may be issued only if the tree is: dead or suffering from an incurable disease, dangerous to the health and safety of the citizens, constitutes a nuisance, causing property damage or is preventing any construction, use or building permitted by the municipal bylaws. In all cases **THE APPLICANT MUST JUSTIFY HIS REQUEST.**

You may contact the urban planning department at 450-692-6861 or by email at [urbanisme@ville.lery.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lery.qc.ca).



## PHOTO DU MOIS / PICTURE OF THE MONTH



Photo : Louis Charbonneau





## SERVICE DE COLLECTE DES BRANCHES

Tout comme l'an passé, nous offrons encore le service de la collecte des branches. Les branches sont ramassées deux fois par mois : **le 1<sup>er</sup> mardi et le 3<sup>e</sup> mardi du mois** et elles sont ensuite déchiquetées et transformées en copeaux. Les branches ainsi déchiquetées permettront de produire un compost de qualité pour le bénéfice des citoyens. **La collecte des branches se fera du 1<sup>er</sup> mai au 2 octobre 2012.**

Le service des travaux publics ne passera qu'une seule fois dans les rues publiques pendant la semaine ; il est donc très important que vos branches soient placées au bord de la rue à **7 heures le matin le 1<sup>er</sup> mardi et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.**

### Procédure à suivre pour que vos branches soient ramassées :

- Déposer les branches en bordure de la rue pour 7 heures a.m.
- Placer le tronc des branches (**2" de diamètre maximum**) face à la rue publique.
- S'assurer que les branches sont dégarnies de ficelle ou autre.

### CE QUI EST REFUSÉ :

- Les paquets de branches mêlées avec des feuilles ou du gazon ;
- Les branches d'un arbre qui a été abattu par un émondeur ; le propriétaire qui a obtenu un permis d'abattage est responsable de la disposition des branches et il ne peut les transporter au Parc du 75<sup>e</sup>.

NOTE: VEUILLEZ NOTER QU'UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS LE CALENDRIER MUNICIPAL 2012 CONCERNANT LA COLLECTE DE BRANCHES. AU MOIS DE JUILLET LA COLLECTE AURA LIEU LES 3 ET 17 JUILLET 2012, (1<sup>er</sup> ET 3<sup>e</sup> MARDI DU MOIS) ET NON LES 10 ET 24 JUILLET 2012.



## RÉSIDUS DE DÉCHIQUEPAGE (COPEAUX DE BOIS)

La Ville de Léry vous offre la possibilité d'obtenir des résidus de déchiquetage. Il est possible de vous procurer ces résidus de déchiquetage en grande quantité (le service des travaux publics peut vous en livrer un voyage) et il est également possible d'en

obtenir en petite quantité (vous devrez venir les chercher). Si vous êtes intéressés, veuillez téléphoner à l'hôtel de ville au 450-692-6861.

## RÉSULTAT DE LA COLLECTE DE SAPINS NATURELS

La collecte de sapins de Noël au début du mois de janvier a permis de récupérer au moins 91 sapins sur le territoire de la Ville de Léry. La Ville de Léry, étant toujours soucieuse d'encourager la revalorisation des déchets verts auprès de sa population, est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses citoyens et citoyennes en matière environnementale et en profite pour les remercier. Les sapins revalorisés seront transformés en paillis, lequel est à la disposition de la population.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - LIGNE INFO-COLLECTE

Il existe un service de première ligne pour répondre à toutes les plaintes et questions concernant les ordures ménagères et le recyclage. Que ce soit pour des ordures non ramassées, un bac de recyclage non vidé, un bac de recyclage brisé, ou toute autre plainte, vous devez communiquer directement avec la ligne info-collecte en téléphonant au 514-928-5227 et en précisant votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse en indiquant la ville.

## RÉPERTOIRE DES RÉCUPÉRATEURS

Veillez noter qu'il existe un outil fort utile, que la MRC de Roussillon a développé, en ce qui a trait aux récupérateurs. Que ce soit pour des matériaux de construction, des métaux, des résidus domestiques dangereux, etc., la MRC a créé un répertoire des récupérateurs que vous pouvez consulter sur Internet à l'adresse suivante: [www.mrcroussillon.qc.ca](http://www.mrcroussillon.qc.ca)

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les résidus domestiques dangereux méritent leur nom !

De nombreux résidus domestiques dangereux (RDD) se retrouvent aux ordures, par négligence. Certains produits, en particulier le **chlore et les autres produits de piscine**, réagissent fortement lorsqu'ils entrent en contact avec d'autres liquides dans le camion. Ils provoquent ainsi des émanations de gaz toxiques et des incendies.

Ces incidents peuvent blesser gravement les éboueurs. Ils obligent parfois le conducteur à déverser le contenu du camion dans la rue, pour permettre l'intervention des pompiers. La négligence d'un individu coûte cher à l'ensemble de la communauté.

Les RDD sont habituellement reconnaissables par les sigles suivants.

Ils peuvent être traités, de manière sécuritaire, dans un écocentre.



Corrosif



Explosif



Inflammable



Toxique

## NOUVEAU - CONTENEUR POUR PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Nous avons le plaisir de vous informer que l'hôtel de ville dispose maintenant d'un conteneur pour tous les produits électroniques. Si vous voulez vous départir de certains produits électroniques, il vous suffit de vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture. Voici la liste des produits électroniques qu'il est possible de laisser dans le conteneur.

- Les ordinateurs de bureau;
- Les ordinateurs portables;
- Les ordinateurs de poche et les tablettes PC;
- Les imprimantes;
- Les téléphones cellulaires ou satellites, sans fil ou conventionnel ainsi que leurs dispositifs mains libres, les téléavertisseurs et les répondeurs téléphoniques;
- Les claviers, souris, câbles, connecteurs et télécommandes et cartouches d'encre conçus pour être utilisés avec un produit visé ci-dessus;
- Les numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Les consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Les lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Les baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photos numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Les routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clé USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé;
- Appareils électroniques domestiques;
- Les écrans d'ordinateurs;
- Les téléviseurs.

## DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES

Nous sommes heureux de vous informer que la Ville de Léry recevra dans la semaine du 22 mai 2012, 200 arbres (50 épinettes de Norvège, 50 chênes à gros fruits, 50 érables rouges et 50 noyers noirs) pour distribution gratuite aux citoyens intéressés. Les personnes intéressées sont donc invitées à communiquer avec l'Hôtel de ville pour s'inscrire sur la liste de distribution. Veuillez noter que la Ville de Léry se réserve le droit de distribuer les arbres de façon équitable.

## COLLECTION OF BRANCHES

As in prior years, Ville de Léry will be providing a branch collection service. Branches will be picked up and shredded twice a month on the 1st and 3rd Tuesdays of each month from May 1st until October 2nd 2012. Our public works department will pass only once on the public roads during the week; it is therefore important that your branches be placed on the public roadside for 7 a.m. on the 1st and 3rd Tuesdays of the month.

### Procedure:

- Place branches by the public roadside before 7:00 a.m.;
- Place the larger ends (2 inch diameter maximum) of the branches facing the road;
- Make sure the branches are free of foreign objects such as wire, string, etc.

### What will be refused:

- Branches mixed with leaves or grass clippings;
- Branches cut by a tree pruning service; the property owner who has obtained a permit for cutting trees is responsible for the removal of those cut branches and cannot transport them to the Parc du 75e.

NOTE: PLEASE NOTE THAT AN ERROR OCCURRED IN THE 2012 MUNICIPAL CALENDAR WITH REGARDS TO THE COLLECTION OF BRANCHES. IN JULY, THE COLLECTION WILL OCCUR ON JULY 3rd AND 17th (1st AND 3rd TUESDAY OF THE MONTH) AND NOT ON JULY 10th AND 24th AS INDICATED.

**PROGRAMME DE SUBVENTIONS**

**COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ**

Candiac  
Châteauguay  
Delson  
La Prairie  
Léry  
Mercier  
Saint-Constant  
Saint-Isidore  
Saint-Mathieu  
Saint-Philippe  
Sainte-Catherine

VALEUR MAXIMALE DE 150 \$\*

MRC DE ROUSSILLON

\* Le montant versé par subvention est d'une valeur maximale du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de 150 \$ pour un achat fait au Québec, et de 75 \$ pour un achat à l'étranger du Québec.

**COUCHESLAVABLES.MRCROUSSILLON.QC.CA**

**Programme de réduction des déchets**

MRC DE ROUSSILLON  
www.mrcroussillon.qc.ca

En collaboration avec votre municipalité locale  
Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie,  
Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore,  
Saint-Mathieu, Saint-Philippe, et Sainte-Catherine

**Programme de subventions à l'achat d'une compostière**

valeur maximale de 100 \$

Chaque geste a un impact sur l'avenir!

MRC de Roussillon

**«Je suis bien où je suis!»**

HERBICYCLEZ

Pour l'amour de la terre... laissez le gazon par terre!

**Collectes de surplus de carton**

La deuxième semaine de juillet  
Le même jour que la collecte du recyclage

Déposez vos surplus de carton et votre bac avant 7 heures la journée de la collecte.

Les surplus de carton ne doivent pas nuire à la collecte robotisée: ne rien mettre sur le bac et laisser un espace de 60 cm (2 pi) autour.

**Ne pas** attacher ou ficeler les boîtes de carton.



## Semaine de la sécurité civile, du 6 au 12 mai

Vents violents, inondations, tremblements de terre. Voilà quelques sinistres auxquels nous sommes confrontés de plus en plus fréquemment, peu importe l'endroit où l'on habite au Québec. Êtes-vous préparé à faire face à un sinistre de ce genre? Sauriez-vous comment réagir en pareille situation? En cette Semaine de la sécurité civile, c'est l'occasion tout indiquée de se poser la question et de se préparer en conséquence.

### **Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!**

En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

### **Que pouvez-vous faire?**

- Vous renseigner sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger;
- Prévoir les articles nécessaires pour vos besoins essentiels et garder chez vous des provisions pour trois jours;
- Préparer votre plan d'urgence;
- Assurer convenablement vos biens.

### **Être autonome pendant 72 heures**

Si la situation exige que vous restiez à la maison, vous devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels. Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles suivants :

- Eau potable – 2 litres par personne par jour

- Nourriture non périssable – provisions pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles – piles de rechange
- Lampe de poche – piles de rechange
- Trousse de premiers soins – bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
- Chandelles
- Briquet ou allumettes

### **Maintenir les services essentiels**

Votre municipalité a aussi un rôle à jouer lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence. Pour venir en aide à ses citoyens, votre municipalité a prévu un plan de sécurité civile qui contient les mesures d'urgence à prendre pour faire face à de telles situations. Ces mesures permettent de maintenir le plus longtemps possible les services essentiels comme :

- le secours et la sécurité des personnes;
- la sauvegarde des biens;
- l'hébergement temporaire;
- l'alimentation en eau et en nourriture;
- l'hygiène.

En cas de sinistre important, votre municipalité peut aussi compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque ses moyens deviennent insuffisants.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du ministère de la Sécurité publique au [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca), onglet Sécurité civile et sécurité incendie.

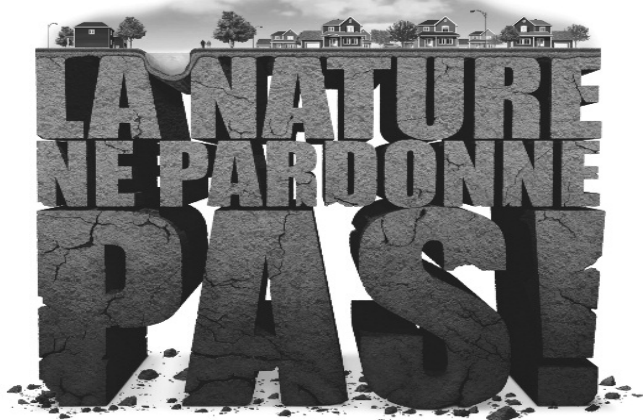
## **JOURNÉE DE VÉRIFICATION DE SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS**

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, de 12 h à 20 h, au Canadian Tire de Châteauguay (140, boulevard d'Anjou, Châteauguay) se tiendra une journée de vérification de sièges d'auto pour enfants.



## **PAGE D'HISTOIRE**

- 1955 - Notre ville fait une nouvelle acquisition, soit une pompe à incendie.
- 1956 - Le 17 juin, nous fêtons les 25 ans de la sacerdoce de l'Abbé Henri Vaillancourt, curé de la paroisse à cette époque.
- 1961 - Léry embauche son premier policier.
- 1964 - Le 8 juin, Ville de Léry voit deux femmes se porter candidates au poste de commissaire d'école. Ce sont Lucille Mercier-Bishop et Madeleine Marchand.
- 1964 - Soit 50 ans plus tard, Ville de Léry redevient réunie à Châteauguay sur le plan scolaire.
- 1964 - Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité.
- 1976 - Ovide Asselin achète les terrains de la Fraternité sacerdotale et débute le projet que l'on connaît aujourd'hui.
- 1978 - Construction de la salle Adolphe-Leduc.
- 1987 - Passage de la flamme olympique pour les Jeux d'hiver à Calgary.



**ÊTES-VOUS PRÊT?**

[securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca)

## PISCINE DU CLUB NAUTIQUE WOODLANDS

Tout comme l'année passée, le Club nautique Woodlands offre à tous les citoyens de la Ville de Léry la possibilité d'utiliser leur piscine gratuitement durant les fins de semaine! Il y aura un sauveteur sur place les samedis et dimanches du 30 juin au 19 août 2012. Les heures d'ouverture seront de midi à 20 heures. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.



### CAMP DE JOUR OPTIMISTE 2012

(Du 2 juillet au 22 août 2012)

ÉCOLE MARIA GORETTI

Inscriptions : Le 6 juin 2012

Lieu : Hôtel de ville de Léry

Heure : De 19 heures à 20 heures 30

Coût : 100 \$ (demi-journée)  
200 \$ (journée complète)

Frais de garde : 50 \$ (pour les 7 semaines de camp)

IL FAUT APPORTER UNE PHOTO ET LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE

Responsable : Jocelyne Schmidt  
450-429-2356

NOUVELLES ACTIVITÉS -  
COORDINATRICE SUR PLACE -  
NOUVEAU MONITEUR

## TOURNOI DE GOLF OPTIMISTE 2012

Réservez votre place tôt

Date : Le 9 juin 2012  
(Club de golf Belle Vue)

### VÉGAS À DEUX

Brunch - Golf -  
Voiturette - Cadeau -  
Souper -  
Soirée : 125 \$

Souper  
seulement : 50 \$



**TOUS LES PROFITS IRONT AUX  
JEUNES DE LA RÉGION**

Responsable : Jocelyne Schmidt  
450-429-2356

## WOODLANDS YACHT CLUB POOL

The Woodlands Yacht Club has offered the use of its pool to all citizens of Ville de Léry on weekends in summer 2012! There will be a lifeguard on duty every Saturday and Sunday starting June 30<sup>th</sup> until August 19<sup>th</sup>, 2012. The opening hours will be from noon to 8 pm. You are welcome to enjoy the outdoor space and beautiful sunset until 8 p.m. If the weather is too cold (less than 22 degrees Celsius) or in the case of rain, the pool will be closed with no access to the grounds.

## SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

Lieu : Hôtel de ville de Léry

Date : Le 19 mai 2012

Heure : De 10 heures à 16 heures

Coût : GRATUIT

Activités : Jeux gonflables - Cours de danse -  
Barbe à papa - Maquillage - Table  
de bricolage - Tours de chevaux -  
Spectacle d'animaux et plusieurs  
surprises !

**LE DINER DE HOT DOG EST OFFERT  
GRATUITEMENT (parents et enfants)**

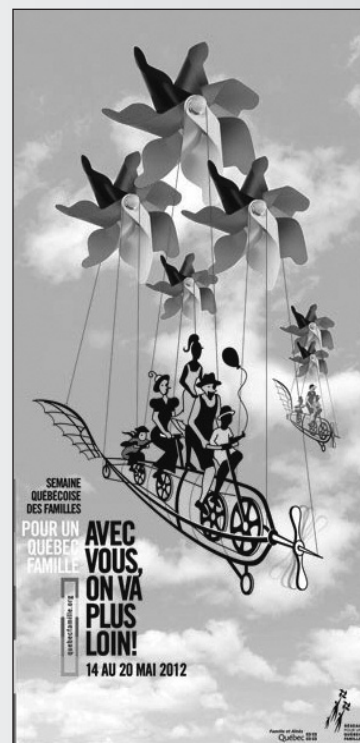
Responsables :

Joanne Mc Millan 450-691-4062

Jocelyne Schmidt 450-429-2356

Sylvie Desrochers 450-691-1841

**EN CAS DE PLUIE REMIS  
AU LENDEMAIN**



Vendredi 18 mai 2012: 10 h à 14 h - Sortie à la ferme d'André à Ormstown

Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012: 9 h à 11 h - Déjeuner de filles au resto L'Eggs'oeuf

Vendredi 15 juin 2012: 9 h 30 à 13 h - Pique-nique familial de fin d'année au Parc Loiselle de Mercier

Mercredi 5 septembre 2012: 9 h à 11 h - Portes ouvertes pour inscriptions

Jeudi 6 septembre 2012: 9 h à 11 h - Portes ouvertes pour inscriptions

Pour information ou pour vous inscrire à nos activités,  
veuillez nous contacter au 450-691-4897.

## CLUB DE L'ÂGE D'OR CARTES DE MEMBRES

Ceux qui désirent être membres du Club de l'Âge d'or de Léry peuvent faire la demande en s'adressant à madame Diane Gendron au 450-692-0459.

### PÉTANQUE EXTÉRIEURE

Dates : Les mardis et jeudis du 15 mai  
au 27 septembre 2012

Heure : 13 h 30

Où : Hôtel de ville de Léry

Pour plus d'information, veuillez  
communiquer avec Madame Diane  
Gendron au 450-692-0459.

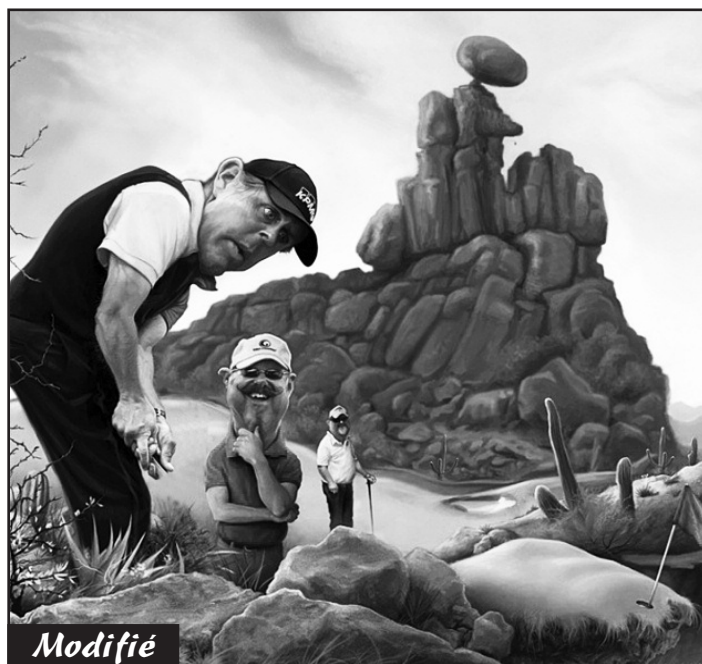
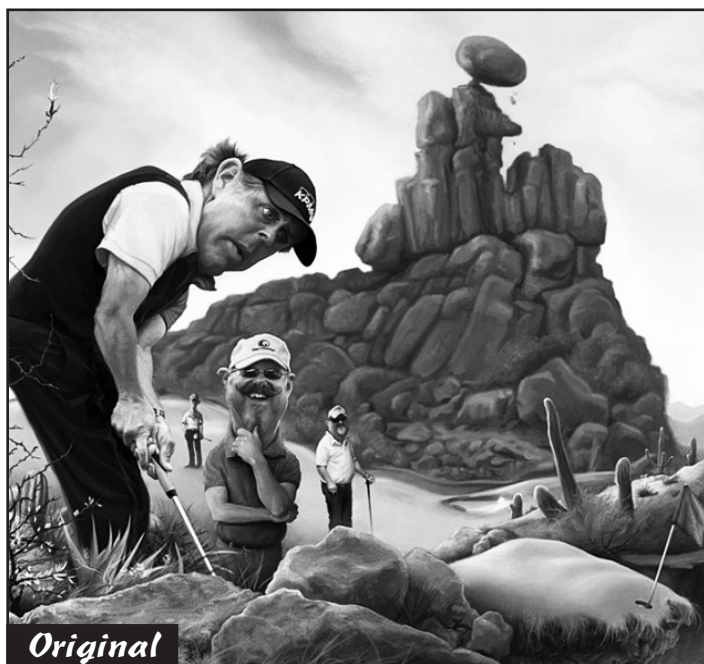






## Les 8 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement oublié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!



## SUDOKU

数独

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 |   | 9 |   |   |   |   | 2 |   |
|   | 5 | 8 |   | 3 |   |   | 1 | 4 |
|   |   |   | 2 | 8 | 6 |   |   |   |
| 5 | 9 | 6 | 3 |   |   |   |   | 1 |
|   |   | 3 | 8 |   | 5 | 2 |   |   |
| 4 |   |   |   |   | 1 | 5 | 3 | 7 |
|   |   |   | 5 | 7 | 8 |   |   |   |
| 6 | 2 |   |   | 1 |   | 8 | 4 |   |
|   | 1 |   |   |   |   | 3 |   | 9 |

NOVICE

|   |   |   |   |  |   |   |   |   |
|---|---|---|---|--|---|---|---|---|
|   |   |   | 9 |  | 1 |   |   |   |
|   | 3 | 7 |   |  |   | 4 | 8 |   |
| 9 | 2 |   |   |  |   |   | 3 | 1 |
|   |   | 8 | 6 |  | 5 | 1 |   |   |
|   |   |   | 2 |  | 9 |   |   |   |
|   |   | 5 | 4 |  | 3 | 7 |   |   |
| 6 | 7 |   |   |  |   |   | 4 | 8 |
|   | 8 | 1 |   |  |   | 2 | 6 |   |
|   |   |   | 7 |  | 8 |   |   |   |

INTERMÉDIAIRE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 5 | 4 | 9 | 3 | 1 | 6 | 7 | 2 |
| 1 | 3 | 7 | 5 | 2 | 6 | 4 | 8 | 9 |
| 9 | 2 | 6 | 8 | 4 | 7 | 5 | 3 | 1 |
| 4 | 9 | 8 | 6 | 7 | 5 | 1 | 2 | 3 |
| 7 | 6 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 | 5 | 4 |
| 2 | 1 | 5 | 4 | 8 | 3 | 7 | 9 | 6 |
| 6 | 7 | 9 | 1 | 5 | 2 | 3 | 4 | 8 |
| 5 | 8 | 1 | 3 | 9 | 4 | 2 | 6 | 7 |
| 3 | 4 | 2 | 7 | 6 | 8 | 9 | 1 | 5 |

SOLUTIONS

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 6 | 9 | 1 | 5 | 4 | 7 | 2 | 8 |
| 2 | 5 | 8 | 7 | 3 | 9 | 6 | 1 | 4 |
| 7 | 4 | 1 | 2 | 8 | 6 | 9 | 5 | 3 |
| 5 | 9 | 6 | 3 | 2 | 7 | 4 | 8 | 1 |
| 1 | 7 | 3 | 8 | 4 | 5 | 2 | 9 | 6 |
| 4 | 8 | 2 | 6 | 9 | 1 | 5 | 3 | 7 |
| 9 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 1 | 6 | 2 |
| 6 | 2 | 7 | 9 | 1 | 3 | 8 | 4 | 5 |
| 8 | 1 | 5 | 4 | 6 | 2 | 3 | 7 | 9 |



## PENSÉE DU MOIS...

Si les enfants devenaient ce qu'en attendent ceux qui leur ont donné la vie, il n'y aurait que des dieux sur la terre.

*Poincelot*



Ville de LÉRY

2012

## La municipalité à votre service

### URGENCE 9-1-1

#### POLICE

(450) 698-1331

#### ADMINISTRATION

(450) 692-6861

(450) 692-6881 (télécopieur)

Courriel : [villedelery@videotron.ca](mailto:villedelery@videotron.ca)

#### HORAIRE :

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h - 17h  
Vendredi : 8h30 - 12h

#### SÉANCE DU CONSEIL :

2<sup>e</sup> lundi, 20h

#### ORDURES MÉNAGÈRES :

Mercredi

#### OBJETS LOURDS :

Mercredi

#### COLLECTE SÉLECTIVE :

Vendredi

#### COLLECTE DE BRANCHES :

1<sup>er</sup> mardi et 3<sup>e</sup> mardi  
de chaque mois, soit du  
1<sup>er</sup> mai au 2 octobre 2012

#### COLLECTE DE FEUILLES :

17 septembre 2012  
jusqu'à la première neige

## Conseil municipal

### MAIRE

Yvon Mailhot

### CONSEILLERS (ÈRE)

Monseigneur Lee Royko

Monseigneur Adrien Destrochers

Monseigneur Albert Brault

Monseigneur Thomas L. Oliver

Monseigneur Eric Parent

Mademoiselle Olivia Goodfellow

## Services

#### Administration

Dale Stewart, Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Suzie Brind'Amour, Taxation

#### Incendie

Maurice Vinette, Directeur

Philippe Chrétien, Responsable de

l'urbanisme et de l'inspection

#### Travaux publics

Manon Berthiaume, Secrétaire

Serge Malenfant, Responsable

Eric Groulx



## CALENDRIER MUNICIPAL 2012 / 2013 MUNICIPAL CALENDAR

Ordures ménagères et objets lourds / Garbage and heavy objects :

Tous les mercredis / Every Wednesday

Recyclage / Recycling : À tous les vendredis / Every Friday

Séances du Conseil municipal / Council meetings : le 2<sup>e</sup> lundi

de chaque mois / the 2<sup>nd</sup> Monday of each month

### JANVIER 2012 JANUARY

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |

### FÉVRIER 2012 FEBRUARY

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 |    |    |    |

### MARS 2012 MARCH

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    | 1  | 2  | 3  |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

### AVRIL 2012 APRIL

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 |    |    |    |    |    |

### MAI 2012 MAY

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |

### JUIN 2012 JUNE

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

### JUILLET 2012 JULY

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |

### AOÛT 2012 AUGUST

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |

### SEPTEMBRE 2012 SEPTEMBER

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    | 1  |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |

### OCTOBRE 2012 OCTOBER

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |

### NOVEMBRE 2012 NOVEMBER

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    | 1  | 2  | 3  |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |

### DÉCEMBRE 2012 DECEMBER

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    | 1  |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |